

## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Objectif

Le contrat de Professionnalisation permet de favoriser l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi à une qualification professionnelle reconnue. Ce contrat permet d'alterner des périodes d'enseignement et des périodes d'exercice de l'activité en entreprise.

### Public concerné

Jeunes à partir de 16 ans sans qualification ou dont la qualification est insuffisante pour pouvoir accéder au métier souhaité.

A partir de 26 ans, obligation pour le signataire du contrat d'être inscrit à Pôle Emploi.

### Type de contrat

Contrat de travail à durée déterminée (CDD) en alternance, de 6, 12 ou 24 mois selon la durée du diplôme à préparer.

### Prise en charge financière de la formation

- Par l'OPCO de l'employeur, sur une base minimum définie par celui-ci et selon la formation préparée. Certains OPCO versent en plus à l'employeur une aide au tutorat.
- Paieement de la formation par l'entreprise, si l'OPCO ne la finance pas.

### Examen

Période d'examen comprise dans la période du contrat : en Juin

### Charges salariales

Aucune exonération des charges salariales pour le stagiaire (environ 22 % du salaire brut)

### Charges patronales

Réduction des cotisations patronales selon le dispositif dit « réduction loi Fillon » pour les entreprises de moins de 10 salariés.

## RÉMUNERATION MENSUELLE DES APPRENANTS SUR LA BASE DE 35 HEURES AU 01/11/2024

	SMIC : 11,88 € /heure		SMIC HCR : 12,00 € /heure		SMIC : 1 801,80 € /mois		SMIC HCR : 1 820,00 € /mois		
	16 à 20 ans		21 à 25 ans		26 ans et plus				
	SMIC	SMIC HCR	SMIC	SMIC HCR	SMIC	SMIC HCR	SMIC	SMIC HCR	
Inférieur au niveau 4	55%	990,99 €	1 001,00 €	70%	1 261,26 €	1 274,00 €	100%	1 801,80 €	1 820,00 €
Égal ou supérieur au niveau 4	65%	1 171,17 €	1 183,00 €	80%	1 441,44 €	1 456,00 €	100%	1 801,80 €	1 820,00 €

### **IMPORTANT** : Certaines conventions collectives imposent des rémunérations plus élevées

Exemple : La convention collective de la Boulangerie Pâtisserie, code NAF 1071C, impose une rémunération de 100 % du SMIC si le stagiaire est titulaire d'un CAP. **Renseignez-vous auprès de votre OPCO !**

Merci de retourner le document complété et signé à [sae@epmt.fr](mailto:sae@epmt.fr)

### VOTRE CONTACT

- M. LOMBARD : [f.lombard@epmt.fr](mailto:f.lombard@epmt.fr) / 01.44.09.12.10 | Directeur Administratif

Hôtellerie | Restauration | Pâtisserie | Chocolaterie | Boulangerie

Management | Gastronomie | Accueil | Gestion en France et à l'international

## APPRENTI / APPRENTIE

Nom, Prénom :  Formation :

Numéro de sécurité sociale (N.I.R) *(Conformément à l'article L.6353-10 du code du travail pour l'enregistrement du contrat)* :

## EMPLOYEUR

Raison sociale :

Enseigne :

SIRET :

Code APE :  Nombre de salariés :

## RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

M.  Mme Nom, Prénom :

Fonction :

Lieu d'exécution du contrat :

Code postal :  Ville :

Téléphone :  Portable :  Fax :

E-mail entreprise *(pour réception du contrat enregistré)* :

Caisse de retraite :

Convention collective :  IDCC :

OPCO :

## INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF EN ENTREPRISE *(pour l'envoi mensuel des relevés d'absences par mail)*

M.  Mme Nom, Prénom :

Téléphone :  E-mail :

## MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

M.  Mme Nom, Prénom :

Fonction :  Date de naissance JJ/MM/AAAA :

E-mail obligatoire :

Téléphone :  Portable :

Diplôme / Niveau :

Si l'entreprise est rattachée à la convention collective Hôtel-Café-Restaurant (code IDCC 1979)

Obtention du permis de former :  NON  OUI Si OUI, à quelle date JJ/MM/AAAA :

## CONTRAT

Durée hebdomadaire de travail :  35H  39H  Autre :  Date de conclusion JJ/MM/AAAA :

Date de début JJ/MM/AAAA :  Date de fin JJ/MM/AAAA :

Durée du contrat (égale à la durée de la formation) :  1 an  2 ans  3 ans

**Par défaut, le CFA est mandaté pour établir le contrat et le déposer auprès de l'OPCO.**

**Si l'entreprise souhaite s'en charger elle-même, merci de cocher la case ci-dessous :**

L'entreprise établit le contrat et se charge de son dépôt auprès de l'OPCO.

**En l'absence de case cochée, le CFA reste mandaté par défaut pour établir et déposer le contrat.**

## ADHÉSION À L'ADMT JEAN BLAT - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS DE LA TABLE JEAN BLAT

**Devenez membre de l'Association ADMT, participez à la vie et aux projets du CFA et faites ainsi valoir ainsi vos idées !  
Cotisation obligatoire de l'entreprise auprès du CFA d'un montant de 50€.**

Fait à :  Le :

Cachet et signature de l'entreprise :